

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne

Evaluation environnementale

Rennes, le 1 8 SEP. 2013

INFORMATION DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE relative à l'autorisation d'exploiter un parc éolien sur les communes de Boqueho et Plouagat (22) SAS EDP Renewables france

Reçu le 18/07/2013

A la date du 18/09/2013 l'Autorité Environnementale n'a émis aucune observation se rapportant à ce dossier.

La présente information sera :

- jointe au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public prévue par un texte particulier ;
- mise en ligne sur le site internet de l'Autorité environnementale et de celle de l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation, d'approbation ou d'exécution des travaux, de l'ouvrage ou de l'aménagement projetés.

Cette information ne préjuge pas de la décision finale qui interviendra au terme de l'instruction.

Le Préfet de région, Préfet d'Ille-et-Vilaine Le chef du service Connaissance, Prospective et Evaluation

Pascal BRERAT